

Conférence de François OST

Retranscription

Mon propos sera de vous faire part d'une expérience de recherche et d'enseignement plutôt que d'aligner des considérations théoriques sur l'importance de la transmission et de la culture dans la formation.

Je vais donc vous expliquer d'où je parle. J'enseigne maintenant, depuis presque une trentaine d'années, le droit et la philosophie du droit à l'université. J'essaye de réfléchir, avec mes étudiants, sur les questions du sens des règles de droit, sur les conditions de possibilité, les limites aussi, de la justice, de la justice sociale, sur le fondement et les limites du droit de punir. Pourquoi il ne faut pas se faire justice à soi-même, il faut renoncer à la vengeance, pour entrer dans un cycle qui est celui de l'État de droit. Réfléchir au fondement du pouvoir, de l'État, des autorités publiques, mais aussi réfléchir aux conditions parfois de résistance à l'ordre illégal de l'autorité, ce qu'on appelle aujourd'hui la désobéissance civile.

Et, au cours de ce programme de travail, depuis quelques années maintenant, il se fait que j'ai commencé à aborder ces questions sous un angle, effectivement un petit peu particulier, connu comme le courant « Droit et Littérature », plus développé aux États-Unis que chez nous. Cela veut dire que ces questions éthiques et politiques, je voudrais les aborder avec les étudiants à partir de grands récits, empruntés à des époques et des cultures différentes, mais des récits qui ont encore des choses à nous dire aujourd'hui.

Par ailleurs, et comme cela a été rappelé aussi, et cela fait partie aussi de mon expérience encore plus récente, j'ai prudemment commencé à « lâcher le bord la piscine », si on peut dire, en assumant moi-même, et sans trop d'illusions, le rôle d'auteur de fiction, en abordant des enjeux de sociétés, des questions éthiques ou politiques, à partir d'une écriture qui n'est plus l'écriture théorique de l'universitaire, mais une écriture de fiction. C'était le cas, dans ce petit texte : « *Antigone voilée* » autour d'une question qui nous interpelle, peut-être moins en Belgique, mais en tout cas beaucoup en France, qui est la question du voile islamique. Plus précisément la question du port, par des jeunes filles, des jeunes étudiantes, des jeunes élèves, du voile islamique. C'est l'irruption du religieux dans le champ de l'espace public. Vous savez qu'en France, il y a une loi qui l'interdit absolument. Y aura-t-il des « *Antigone* » islamiques, qui se rebelleront contre ce type d'interdit ? C'est cette question que je pose dans cette pièce, qui est une sorte de traduction / transposition de la vénérable tragédie de Sophocle du Vème siècle avant Jésus-Christ, autour de cette question d'une très grande actualité.

D'autre part, seconde expérience d'écriture de fiction, mon livre sur « *Sade et la Loi* » explore la face cachée de la Loi, notamment le rapport pervers à la Loi. Il fallait éviter le piège de la moralisation, de dire « *ce n'est pas bien ce que fait Sade* ». J'ai eu l'idée de faire un dialogue imaginaire entre deux contemporains, prisonniers du temps de Robespierre, au plus fort de la Terreur, donc en 1793. C'est donc un dialogue entre Portalis, l'auteur du Code Napoléon, qui est encore notre code civil, et aussi le grand négociateur du Concordat qui allait réconcilier la France avec Rome, donc un homme d'ordre, bien entendu, et Sade, le chanteur ou le prophète du chaos ou du désordre. C'est une façon de prendre distance par rapport à la version sadienne, mais aussi prendre quelque distance, peut-être, par rapport à l'ordre du Code civil.

Voilà, sur la base de cette double expérience, je voudrais donc témoigner, essayer de réfléchir avec vous, et vous convaincre de l'intérêt que représentent ces grands textes fondateurs pour penser, avec nos élèves et nos étudiants, ces questions éthiques et politiques qui, très certainement, les préoccupent et pour lesquelles notre société, les adultes ont si peu de réponses ou, même, voies de réponses ou voies de dialogue, pour en discuter.

Quelques intuitions de départ me soutiennent dans cette entreprise.

La première intuition, là, je ne risque vraiment pas de me tromper, c'est que les hommes et les femmes, et donc les garçons et les filles, aiment les histoires. On pourrait dire que l'homme, l'espèce humaine est « homo fabulans ». On nous a beaucoup parlé de l'« homo sapiens » (savoir), de l'« homo faber » (l'industrie, le travail), de l'« homo ludens » (l'homme qui aime le jeu). Je crois qu'il est aussi vrai, encore plus vrai, de parler de l'« homo fabulans ». Nous aimons nous raconter des histoires.

Deuxième intuition de départ : ces histoires peuvent être, dans certains cas, complexes et, même savantes, du moment qu'elles soient bien construites et que l'intérêt ne faiblisse pas. J'en veux pour preuve le fabuleux intérêt suscité aujourd'hui par une histoire comme le « *Da Vinci Code* » de Dan BROWN ou encore le cycle du « *Seigneur des anneaux* » de TOLKIEN, qui était un vénérable professeur d'anglais médiéval à Oxford et qui a créé, de façon tout à fait savante, des langues imaginaires : la langue des « Hobbits », la langue des « elfes ». Il paraît que de très savants sites Internet consultés par des centaines de milliers de gens - on peut penser des jeunes et de très jeunes - nous en donnent la grammaire et le lexique. Donc, quand l'intérêt est là, quand il y a une raison de travailler, on s'y met et on rentre dans cet apprentissage de choses qui peuvent nous paraître très, très complexes.

Troisième intuition de départ : je pense que les questions éthiques du genre de celles que j'ai évoquées : la définition du juste et de l'injuste, les conditions législatives du droit de punir, les limites du pouvoir, le droit de résister à l'injustice, toutes ces questions interpellent, comme on dit aujourd'hui, les jeunes et même les enfants. Quoi de plus inné que le sentiment de l'injustice ! On ne sait pas ce qui est juste, mais on sait très bien ce qui est injuste. « C'est trop injuste »... Et bien donc ces questions interpellent. Mais, comme je l'ai déjà évoqué, notre société, qui est enfoncée dans sa pensée unique, qui est dans un modèle de compétition utilitariste, notre société a bien du mal à les traiter autrement que sur le mode superficiel et épisodique de l'indignation médiatique. Certaines images médiatiques provoquent un sursaut d'émotion qui n'est pas alors relayé et traité approfondi.

Faisons donc, si vous le voulez bien, l'exercice d'aborder l'une ou l'autre de ces questions. Je voudrais le faire avec vous dans trois directions différentes, trois applications.

Mon premier terrain d'analyse sera la question du rapport de la liberté et de la loi. Et cette question je voudrais l'éclairer à partir du récit qui est connu comme étant le récit de la donation de la loi, tiré du texte de l'Exode, dans l'Ancien Testament, dont la lecture révèle bien des surprises et des enseignements. Cette lecture illustre la tension entre la liberté et la loi.

Deuxième d'investigation : la question de la résistance à l'ordre injuste ou censé injuste et, justement, toute la question de l'autorité. Par exemple, telle jeune fille tchétchène ou palestinienne qui dénonce une autorité militaire d'occupation en se lançant dans une opération kamikaze. Ces questions qui nous agitent et parfois nous terrorisent, gagneraient à être mises en perspective, à partir, par exemple et j'y reviens, de ce récit de l'« *Antigone* » de Sophocle. C'est précisément l'histoire d'une très jeune fille qui ne faiblit pas devant l'autorité et qui, au nom de ses convictions bien ou mal fondées, ça c'est un autre problème, payera de sa vie le choix qu'elle fera.

Troisième axe que je voudrais aborder avec vous, troisième question : c'est celle de l'injustice d'un système économique mondial, pourtant basé sur l'échange. Qui contesterait, aujourd'hui, le modèle du marché fondé sur l'échange entre partenaires, censés être libres et égaux, et qui pourtant - ce modèle du marché - ne cesse de creuser le fossé entre les pays développés et les autres ? Un système qui échappe à une réelle remise en question, dès lors qu'il s'appuie sur des valeurs auxquelles nous sommes censés

souscrire. Ne sommes-nous pas attachés à la liberté et à l'égalité ? Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Où est le problème ? Et bien, je vous étonnerai peut-être, mais je fais le pari que la lecture attentive du «*Robinson Crusoé*» de Daniel DEFOE, écrit en 1719, à un moment où l'Angleterre établissait son empire colonial sur une bonne partie de la planète, la lecture attentive de ce bouquin fournit, selon moi, de solides éléments de réponses à cette énigme, à ce paradoxe d'un système politico-économique apparemment vertueux, basé sur les vertus du marché et pourtant si critiquable dans ses résultats concrets.

Faisons donc l'exercice à partir de ce matériau narratif qui nous confronte, vous l'aurez compris, à quelque chose proche du discours du bouffon. Le discours du bouffon du roi est un discours apparemment gratuit, ludique, mais il permet, quand même, de dire au roi ses quatre vérités. De dire, par exemple, qu'il est nu et que sa chanson sonne faux. Des vérités qui, si elles étaient formulées sous un autre registre, ne franchiraient pas les barrières de la censure (version unique de la censure, c'est la pensée unique, l'hexagonale, ou le politiquement correct). Les siècles passés n'ont pas le monopole de la censure, ni du conditionnement de la pensée.

Un autre avantage de ces récits, que je me propose d'aborder avec vous, et ce n'est pas un des moindres des avantages de cette perspective, c'est le plaisir tout simplement qui s'attache à l'écoute ou à la lecture de ces récits, et qui devrait constituer un adjuvant pédagogique important. Mine de rien, il ne faut pas se priver du plaisir de l'histoire. En entrant dans l'histoire, nous sommes amenés à nous poser des questions. De fil en aiguille, les conditions d'une discussion, d'un dialogue critique s'amorcent... et donc d'une réflexion. LA FONTAINE, le fabuliste, orfèvre en la matière, écrivait, je cite : « *une morale nue apporte de l'ennui, le conte fait passer le précepte avec lui* ».

Enfin, et c'est un troisième avantage de cette approche narrative, c'est qu'on peut espérer, dans cette entreprise pédagogique, travailler et démarrer sur la base d'un minimum d'acquis culturels communs, des histoires, des références partagées. Je reconnais, et c'est peut-être un des points faibles de toute mon entreprise et de mon exposé, qu'il n'est pas évident, qu'il n'est plus évident, dans des sociétés multiculturelles et « Mac Donaldisées », comme les nôtres, de présupposer que l'histoire sainte ou, encore la mythologie grecque, constitue le fonds culturel des familles, des enfants, des adolescents, des étudiants. Néanmoins, je soutiendrai au moins que la demande pour ce type d'histoire est intacte et qu'elle soit comblée aujourd'hui par toutes sortes d'ersatz dont le fameux « *Da Vinci Code* » est une des raisons qui devrait nous inciter à préférer l'original à la copie, et donc revenir au texte même.

Mais trêve de considération générale, venons-en donc à mes trois exercices.

Soit, tout d'abord, la question de la liberté et de la loi, sujet sensible, surtout pour des adolescents. L'homme moderne, et, certainement, l'enfant et l'adolescent, sont attachés, par-dessus tout, à leur liberté, condition sine qua non, à leurs yeux, de leur identité. Une liberté qui se cherche et aussi un attachement à l'égalité farouchement revendiqué. Une telle liberté est alors représentée, ou plutôt fantasmée, comme quelque chose d'absolu, sans concession, quelque chose de total a priori, aussi. Elle est toute ou elle n'est pas. Dans ces conditions, la loi et tout ce qui y ressemble, je veux dire la contrainte publique, le service collectif, la responsabilité de groupe, l'obligation civique, la loi, en un mot, ne peut apparaître que comme une sorte de menace, comme une sorte d'entrave virtuellement insupportable. Il faut bien reconnaître que l'idéologie libérale, l'idéologie politique moderne, s'est largement construite sur cette pensée dichotomique : liberté ou loi, égalité ou contrainte. Ainsi, depuis la modernité, disons le XVIIème siècle, l'ordre politique en Europe est censé reposer sur un vaste contrat social que nous sommes censés avoir négocié les uns avec les autres. De sorte que les institutions, les procédures, les lois, les règles qui en découlent, et qui forment le collectif, ne sont jamais que des règles et des institutions auxquelles nous sommes censés avoir entièrement souscrit et desquelles nous pourrions aussi nous désaffilier si, d'aventure, elles nous paraissaient exagérément contraignantes.

Donc, c'est ça la conception libérale-libertaire de la vie sociale, qui, au fond, figure notre attachement au collectif sous la forme de l'affiliation à un club. On entre dans la société parce que ça nous intéresse, dans la mesure où ça nous intéresse, et on s'en désaffilie, comme on pourrait sortir d'un club, le jour où ces conditions d'intéressement ne seraient plus là. Bien entendu ça ne marche pas comme ça, la vie publique ne s'accommode pas d'un individualisme aussi forcené. Et le grand Jean-Jacques ROUSSEAU, pourtant un des penseurs majeurs du contrat social, lui-même, devait en convenir puisque la première phrase de son ouvrage précisément intitulé : « *Le contrat social* », je cite de mémoire, c'est « *nous naissons libres et égaux et pourtant l'homme partout est dans les fers* ». Autrement dit, nous vivons douloureusement une sorte de contraste entre une idéologie attachée à la liberté et à l'égalité et une réalité politique, économique, sociale qui est évidemment plus contraignante. Autrement dit, le contractant idéal, rationnel, libre, égal n'existe nulle part. La condition historique réelle de l'humanité est plutôt une somme d'aliénations et d'inégalités. Faut-il pour autant renoncer à nos idéaux de liberté, d'autonomie et d'égalité ? Évidemment pas. Mais, du moins, nous faut-il reprendre l'histoire à la base et poser, peut-être autrement qu'en termes binaires, en termes dichotomiques, le rapport de la liberté à la loi. Il faudra donc apprendre à parler, non pas de liberté et d'égalité absolue qui n'existent pas, mais plutôt de réfléchir aux conditions de possibilité d'une libération ou d'une égalisation qui s'éprouvent parfois.

Et bien, précisément, c'est un écrit comme le récit de l'Exode qui nous raconte cette histoire, dans des conditions infiniment plus crédibles et infiniment plus réalistes, que le récit moderne et libéral du « *Contrat social* ». Le récit de l'Exode dans l'Ancien Testament : paradoxe, quand même, parce que vous en conviendrez, à première vue, pour ce qu'on s'en souvient, ce récit débouche sur la donation des dix commandements gravés dans la pierre, conforte plutôt le modèle classique, dissymétrique, asymétrique avec d'une part un Dieu terrible et menaçant entouré de tonnerres et d'éclairs et au pied de la montagne un peuple assujetti.

C'est ici que j'ai fait la lecture attentive et le récit révèle toutes ses potentialités. C'est, en effet, toute autre chose qui se révèle au lecteur, à la double condition, bien entendu, de lire le texte entièrement, sans le réduire à son épisode central et de le lire, ce qui est bien le moins, attentivement. On s'avise alors qu'il y est question de libération d'un peuple qui sort de l'esclavage, plutôt que d'obéissance et de servitude. Il y est question d'alliance plutôt que de loi, de dialogue plutôt que de codification, de négociation –là aussi quelque chose de très moderne, je suis un peu impertinent en disant ça, mais pas tout à fait- de négociation, avec Moïse dans le rôle du médiateur entre Dieu et le peuple. Négociation plutôt qu'imposition unilatérale d'un commandement.

Tout commence en Égypte avec la révolte d'un petit peuple d'esclaves, le peuple juif, qui un beau jour, ne supporte plus le joug des pharaons. Alors, les chefs de ce peuple, un certain Moïse et son frère Aaron, vont, en délégation, trouver ce tout puissant pharaon, qui est à la fois le Dieu, le père, le chef de cette Égypte, avec une revendication inouïe : ils revendiquent comme un droit, donc la tête haute, ce n'est pas une fuite honteuse, ils revendiquent, comme un droit, leur ticket de sortie en écho à une vieille promesse que le Dieu de ce petit peuple leur avait faite. Incompréhension totale, refus arrogant de pharaon : retournez à vos corvées ! Alors, il y a une épreuve de force qui s'engage, connue sous la forme des « dix plaies d'Égypte », avec l'issue que vous savez, et finalement la sortie en bon ordre du peuple juif qui traverse la Mer Rouge et l'écrasement des troupes de pharaons lancées à sa poursuite.

Voilà donc Israël qui aborde son destin et se retrouve seul dans le désert, avec, pour viatique, le souvenir d'une ancienne promesse faite par son Dieu à ses ancêtres. C'est donc du passé que pourraient naître les racines de l'avenir. Donc l'épreuve du désert, le saut dans le vide, la conversion se retourne. On quitte le monde de la servitude et on fait ce saut dans l'inconnu. C'est la condition de la libération. Bien entendu, et pour cela aussi le texte est passionnant, il est très humain, il est très réaliste, on ne se délivre pas si facilement de la servitude. C'est un paradoxe. Les gens aiment la servitude et l'histoire le raconte : le peuple juif renâcle. A certains moments, il voudrait bien faire machine arrière et retourner dans ce pays où, bien entendu, on était traité durement, mais où, au moins, dit le texte, mijotaient les marmites de

viande. Et donc, il y a là, ce que certains commentateurs appellent l'Égypte intérieure, notre servitude intérieure qui est toujours menacée. Le travail de Moïse va être de se délivrer de ça. Et puis, aussi, ce peuple a la tête dure. Il est querelleur et frivole. Et donc, à tout moment, la discorde menace. On ne devient pas une nation en un jour. Voir comment un groupe qui se constitue, est aussi intéressant. La promesse, le souvenir de cette vieille promesse pourrait s'estomper. Et donc, à tout moment, l'aventure pourrait tourner court. Alors, il est intéressant de voir ce que Moïse fait pendant la longue période de latence : il prend deux mesures.

D'abord, il institue des juges pour régler des querelles de familles, de clans. C'est la justice de proximité. De nombreux juges sont instaurés. Ce qui, soit dit entre parenthèses, intéresse le juriste : le juge précède le législateur.

Et puis, formidable aussi, on institue le « sabbat ». Il fallait y penser, on était dans le désert, on n'avait sans doute pas beaucoup d'occupations. C'était déjà la pause. Et bien, on institue la pause dans la pause, le désert dans le désert, pour qu'un jour par semaine, on se délivre des soucis du quotidien et on se préoccupe de l'essentiel. Et donc, il y a tout un travail de mise en condition, je dirais, pour se libérer progressivement.

C'est cela que je veux essayer de montrer : c'est que la loi vient après. Pour recevoir la loi, il faut déjà être en mesure de l'entendre, si, du moins, la loi n'est pas un ukase, un ordre comme ceux qu'ils connaissaient en Égypte, avec les pharaons.

Vient alors, finalement, l'arrivée au pied du Sinaï, avec la fameuse donation de la loi. Sans doute, il y est question, du moins au début, de tonnerre, d'éclairs, de nuées, la voix tonnante de Dieu, et de peuple affolé. Cela conforte le modèle classique. Mais, précisément, ce mode de production du droit ne marche pas. Ce dialogue échoue et il faut tout reprendre à zéro. Moïse est alors accrédité médiateur par les deux parties, il a la confiance des deux parties. Parle-nous, toi, dit le peuple à Moïse, nous te comprenons. Quand Dieu nous parle, on ne comprend pas. Et donc, on va pouvoir ainsi renouer le fil de la communication. Alors, le texte est instructif. Il nous révèle que cette production de la loi demandera non moins de six ascensions au Sinaï. Un travail d'écriture, de réécriture, d'effacement. Trois rédactions du texte seront nécessaires, si on lit le texte attentivement. Pour, finalement, aboutir à la version que nous connaissons. Des rédactions qui sont ponctuées de moments de dramatisation formidables. Par exemple, lors de l'épisode du veau d'or, où Moïse sera amené à brûler l'idole, mais aussi à briser les tables de l'alliance, dans une version qui n'était pas encore la version qui convenait. Viens alors une période difficile. Moïse devra s'avérer être un avocat convaincant pour détourner la colère de Dieu et pour l'amener dans ce qui est appelé la tente de la rencontre, un espace transitionnel entre le haut de la Montagne et le bas de la plaine, pour renouer la discussion. Et, finalement, au terme d'une nouvelle période de quarante jours, un chiffre symbolique bien sûr, une version du texte est écrite à quatre mains si j'ose dire, Dieu et Moïse, qui sera celle que nous connaissons.

Là encore il faut rectifier notre souvenir. Nous parlons des dix commandements gravés sur les Tables de la Loi. Ce n'est pas de cela dont il est question dans le texte : il est question des « devarim » en langue hébraïque, c'est-à-dire des paroles. C'est autre chose : dix paroles plutôt que dix commandements. Il n'est pas question des Tables de la Loi, mais des Tables de l'Alliance. Tables de l'Alliance qui sont le signe d'un droit non pas imposé, mais dialogique. Une loi qui n'est pas le contraire de la liberté - vous vous rappelez, c'était mon point de départ tout à l'heure - mais qui, tout à l'opposé, est une loi qui libère et qui demande, comme condition de possibilité, de s'être libéré soi-même. Et s'il s'agit d'une loi qui libère. A l'inverse la liberté de ce peuple qui s'est éduqué au terme de cette période d'errance, ce n'est plus une liberté autarcique, solipsiste, ce n'est plus la licence individualiste, narcissique. C'est une liberté qui progressivement est devenue responsable, c'est-à-dire informée par l'autre, par la présence, par l'appel de l'autre. Dans « responsable », on entend « respondere », répondre, « antwoordelijkheid » en néerlandais. Dans l'idée de responsabilité, il y a toujours cette idée de répondre à un appel, donc la liberté n'est plus une liberté autarcique, mais une liberté informée par la présence de l'autre.

Donc, les deux pôles de la dialectique se sont infléchis. La loi, ce n'est plus le commandement unilatéral du pharaon, c'est une loi qui libère. La liberté ce n'est pas une liberté individualiste, c'est une liberté responsable. Voilà, entre autres choses, ce qui est possible de tirer du texte sans le solliciter aucunement. Un récit qui comme vous voyez aura donné, au fond, une chair, une chair humaine, aux abstractions modernes, aux abstractions de ROUSSEAU, de LOCKE, de KANT, sur la soi-disant liberté et égalité a priori de l'homme. D'autant que, l'histoire que je vous raconte ici de la donation de la loi ne s'arrête pas du jour de l'écriture de la loi et de sa consignation dans l'Arche d'Alliance, que le peuple juif transporte désormais avec lui dans ses pérégrinations et met au centre des tentes des douze tribus. En effet, ce droit il faut désormais le connaître, l'intérioriser, le faire vivre, l'appliquer, l'interpréter, l'actualiser. Et là, bien entendu, de nouveau, réalisme oblige, toutes les rechutes menacent. Dieu lui-même, si je puis me permettre, n'est pas toujours à la hauteur du texte auquel il a souscrit. Et Moïse, à certains moments, ne se fait pas faute de lui rappeler ses engagements.

Ainsi, dans un épisode où les hommes d'Israël avaient fauté avec les filles d'une tribu voisine de la tribu de Moab, Dieu est très fâché et menace de les passer tous par le fil de l'épée. Minute, dit Moïse, il est écrit dans le texte qu'il faut juger et connaître avant de condamner. C'est d'une modernité extraordinaire. C'est, en quelque sorte, l'intuition de l'État de droit qui veut que l'autorité elle-même, le législateur lui-même, se soumette aux règles dont il est pourtant l'auteur.

Donc, la modernité de ce texte n'a, en tout cas pour moi, d'égal que son intérêt narratif.

Chacun, me semble-t-il, peut y trouver matière, nourriture à sa réflexion. Cela me permet de souligner, au passage, un autre avantage de cette approche narrative dont je me fais l'avocat auprès de vous cet après-midi. En effet, à la différence des approches conceptuelles ou théoriques d'une question -des approches conceptuelles qui supposent un acquis verbal et notionnel déterminé, en général relativement élevé, pour arriver à comprendre et à maîtriser le sujet étudié- l'avantage du récit, c'est qu'il se laisse appréhender à différents niveaux, de 7 à 77 ans, dirais-je. Michel TOURNIER, grand conteur, disait ceci à propos du mythe : « *Son rez-de-chaussée est enfantin, son grenier est métaphysique* ». Formidable ! Donc chacun peut, selon ses capacités, entrer dans l'édifice à sa hauteur.

Des récits comme ceux que je viens d'évoquer, nourrissent l'imagination, notamment des enfants, des adolescents, créent un stock de représentations qui se prêtent alors, me semble-t-il, tout au long de la vie, à des réinterprétations. Avec, aussi, cet avantage supplémentaire que ces grands mythes, dans la mesure où ils ont nourri des générations qui nous ont précédés, nous parviennent sédimentés, colorés par toutes ces couches d'interprétation dont ils ont fait l'objet. Ils sont très amusants, très riches au niveau de l'intertextualité, comme on dit aujourd'hui, dans le jargon. Cela permet toute sorte de clins d'œil et toute sorte de croisements entre les niveaux de lecture.

Autre avantage : ça nous en dit aussi beaucoup sur la manière dont chaque époque a pu relire et s'approprier des récits mythiques, par exemple du genre de celui que je viens de faire.

J'en viens alors si vous le voulez bien à mon deuxième exemple : la désobéissance civile.

José Bové et ses amis faucheurs investissent un champ de maïs transgénique en dépit des limites de la propriété privée et ils détruisent la récolte qui se prépare. Des paysans boliviens refusent de payer une facture d'eau dramatiquement renchérie à cause de la privatisation de la société de distribution d'eau ou d'électricité, qui était nationale jusqu'à ce jour. Des soldats israéliens, des officiers aussi, réservistes, refusent d'accomplir leur rappel militaire dans les territoires occupés. Plus dramatique encore : j'y ai déjà fait allusion, des jeunes femmes tchéchènes ou palestiniennes se font exploser dans des attentats suicides pour dénoncer les conditions d'une occupation militaire jugée inhumaine. Tous ces exemples, et bien d'autres encore, qui font notre actualité, nous interrogent et nous déroutent.

Comment distinguer le vrai du faux ? Où faire passer la limite du légitime et de l'illégitime ?

Ici encore, me semble-t-il, le recours à l'histoire, aux histoires, pourrait s'avérer d'un grand secours. Elles nous permettent de prendre du recul, de « refroidir » quelque peu les passions, de clarifier les enjeux, de montrer que ce qui nous arrive, n'est peut-être pas absolument nouveau, que, dans le passé déjà, des questions du même type se sont posées, qui nous interpellent encore et que les réponses qui leur ont été données, bien ou mal, pourraient encore nous instruire aujourd'hui. Ainsi, par ces lectures, pourrions-nous acquérir ce que la grande philosophe juive Hanna ARENDT appelait une mentalité élargie. Elle voulait dire par là, la capacité de nous transporter dans l'espace et dans le temps, de nous mettre à la place d'autrui et ainsi d'acquérir une capacité de jugement. Et c'est bien de cela dont il est question pour départager le vrai du faux ou le juste de l'injuste. Juger, c'est précisément cette aptitude très précieuse qui consiste à généraliser, voire universaliser la solution que nous envisageons de prendre. Si cette solution nous convient, on pourrait quand même se demander si elle pourrait s'appliquer à autrui. Est-elle susceptible demain encore de faire précédent ? Est-on certain d'avoir envisagé tous les cas d'application possibles ? Ne sommes-nous pas aveuglés par notre propre situation ? Où l'on voit alors que -en envisageant toute sorte de scénarios extrêmes, en réalisant toute sorte de passages à la limite, imaginaires- la littérature joue ce rôle que le philosophe français, le regretté Paul RICŒUR appelait le rôle de laboratoire expérimental de l'humain. Au fond, en sciences humaines, nous n'avons pas de laboratoire avec des fioles et des cornues, nous n'avons pas des gens en blouses blanches, mais nous avons la littérature comme laboratoire expérimental de l'humain.

La littérature nous invite à nous décentrer. Par exemple, à l'époque de MONTESQUIEU, lorsqu'il écrivait les « *Lettres persanes* », il était très difficile de critiquer la monarchie absolue, mais il pouvait mettre dans la bouche ou dans les yeux de son observateur persan un certain nombre de vérités bouffonnes qui disaient tout de même l'impensé ou l'impensable de ce régime despotique.

Donc la littérature, en racontant ces histoires étonnantes, nous permet d'élargir notre esprit -mentalité élargie disait Hanna ARENDT-, et peut-être aussi de tester, d'expérimenter des solutions alternatives.

Ici, je fais un petit excursus. Je n'oublie pas que je dois vous parler de la résistance civile. Mais je fais un petit excursus à propos d'un exemple littéraire où, vraiment, on a pu parler de tester une solution alternative. Je pense à une autre tragédie grecque, « *Les Euménides* » d'ESCHYLE, écrite au Ve siècle avant Jésus-Christ, au moment où sa patrie, la cité d'Athènes, commence à faire l'expérience d'un régime, disons, à peu près démocratique, une espèce de pré-démocratie, et aussi faire l'expérience du fait que les coupables, les criminels doivent être traduits en jugement devant une autorité publique, devant un tiers impartial et pas devant la justice des familles. Donc, c'est une révolution juridique inouïe: arracher la violence au cycle de la vendetta, au cycle de la violence en miroir, rompre cette loi du talion et traduire en justice le présumé coupable ou le présumé innocent. Et bien, ESCHYLE va raconter cette histoire dans les *Euménides* qui, au fond, est le récit d'un matricide : Oreste a tué sa mère. Normalement, il devrait être, selon les coutumes athéniennes de l'époque, traduit devant la justice familiale et soumis à l'implacable vengeance des Érinyes, les furies aux cheveux dégoulinants de sang, qui ne font pas de pitié, pas de quartier, et qui vont évidemment nourrir un cycle éternel de violence. D'ailleurs, si Oreste a tué sa mère, c'est parce que sa mère avait tué son père et le cycle pouvait continuer longtemps comme ça. Et bien ESCHYLE invente un scénario alternatif : la création d'un tribunal. Un aréopage qui va désormais, de façon très moderne, requérir des preuves, au sens moderne du terme, des preuves factuelles et non pas des « ordalies » magiques ; où l'on va échanger des arguments, eux aussi, rationnels et pas se lancer à la tête des imprécations magiques. Et, finalement, on va décider, majorité contre opposition, par un vote. Un vote a lieu et Oreste est acquitté. Une issue totalement inouïe, un scénario totalement alternatif, testé, en quelque sorte, par ESCHYLE, dans cette histoire en correspondance, en écho avec ce qui, sur la scène politique du même moment, essayait de se mettre en place : la mise en place de tribunaux, au sens moderne du terme.

Je ferme la parenthèse et je reviens à notre problématique de la désobéissance civile, en tout cas la résistance à un ordre censé injuste. Je reste dans l'Athènes du Ve siècle, en évoquant la fameuse *Antigone* de SOPHOCLE qui aura servi de modèle à toutes les époques, comme Georges STEINER l'a dit : chaque époque a son Antigone. On a eu une Antigone martyre chrétienne. Berthold BRECHT a écrit une Antigone résistante communiste. Et il y a même des esprits pervers qui ont écrit une jeune Antigone lycéenne islamique. Je relève cela aussi au passage. C'est qu'un des aspects finalement les plus passionnants de notre approche, c'est de travailler sur des histoires qui se sont élevées au rang de mythes, pas seulement des classiques, mais des mythes. La différence entre un classique et un mythe, c'est qu'un classique, c'est un livre qu'on relit, un mythe, c'est une histoire qu'on réécrit, que chaque époque réécrit et donc l'avantage, c'est de pouvoir travailler sur ces récits qui font contes, qui donnent à penser, en quelque sorte à chaque époque. Antigone est un de ces mythes. Il y en a d'autres dans la mythologie grecque. Comme mythe moderne, on peut penser à Don Juan. On peut penser à Faust et Robinson Crusoé, dont je vous parlerai pour terminer, dans quelques minutes. Mais donc, c'est un avantage supplémentaire. C'est non seulement un rapport de lecture par rapport à ces textes, mais même un rapport plus créatif, en quelque sorte, d'écriture, où la fidélité à ces textes est une fidélité créative. Le rapport que nous avons, puisque c'est le sujet de notre rencontre : la transmission. Cette transmission, elle n'est pas passive en quelque sorte. Elle n'est pas érudite, elle n'est pas contemplative ou muséale. C'est un rapport de réappropriation active. On a le droit de se saisir de ces récits et de les mettre à notre sauce, si je puis dire, de les réécrire avec l'encre de notre actualité.

Je reviens à Antigone. Nous sommes donc à Thèbes au lendemain d'une bataille fratricide, une véritable guerre civile, qui a laissé la ville exsangue. Les deux candidats à la royauté, les deux frères : Étéocle et Polynice se sont entretués sur le champ de bataille. Leur oncle, Créon, vaille que vaille, tente de rétablir un semblant d'ordre dans cette cité à feu et à sang. Alors son premier geste politique, c'est ce fameux décret par lequel il décide des funérailles nationales pour Étéocle qui est censé être le bon. Et, par contre, il interdit, sous peine des châtements les plus cruels, que l'on accorde les honneurs funéraires au mauvais, c'est-à-dire à Polynice. Choix politique.

Alors Antigone la jeune sœur, comme leur père Œdipe se révoltent. Pourquoi Polynice et pas Étéocle ? Et puis de quel droit Créon, le chef politique, de quel droit peut-il étendre son empire au-delà de la mort elle-même ? Est-ce qu'un citoyen, du moment qu'il passe de vie à trépas, n'est pas rendu à sa famille, à « l'oïkos », l'espace domestique où il relève de la « philia », c'est-à-dire de l'amour du sang, en quelque sorte, et surtout, où il relève de la juridiction d'Hadès, le dieu des enfers ? Donc, n'y a-t-il pas là une faute ? C'est ce qu'elle va dire à son oncle Créon, dans la fameuse tirade où elle va invoquer les lois non écrites et éternelles des dieux, eux-mêmes, qui sont la base de son refus d'obéir à l'ordre de Créon et qui vont lui valoir le sacrifice final.

On a là un conflit entre l'objection de conscience et la raison d'État. Entre des convictions religieuses et la raison politique, au moment où un régime politique fait, pour la première fois dans l'histoire, l'expérience de sa laïcisation, de sa démocratisation. Donc extrême modernité de ce texte. Un texte qui, néanmoins, se prête à plusieurs lectures. En première lecture, nous ne pouvons nous empêcher de marquer notre sympathie à l'égard d'Antigone, la fière et jeune rebelle face à Créon, sombre figure de l'autorité, accablé par son pouvoir, homme de compromis dont les idéaux semblent bien ternis. Et donc, c'est la sympathie que nous portons, spontanément, vers le faible vers le minoritaire, vers ces cœurs purs et sans concession qui authentifient leur cause par le sacrifice même de leur personne. Première lecture.

Et progressivement, il faut lire et relire le texte, d'autres lectures, qui n'invalident pas la première mais qui la nuancent, se font jour. On s'avise bientôt que Créon, du moins au début, n'avait probablement pas d'autre alternative pour rétablir un semblant d'ordre, au moment où la guerre civile menaçait complètement. Par ailleurs, du moins au début, l'ordre, le décret qu'il a adopté n'est pas totalement déraisonnable. Peut-être le deviendra-t-il dans la suite, dans la mesure où il ne s'applique pas à n'importe qui, mais à la sœur du mort. Mais, du moins au début, il n'est pas tout à fait déraisonnable. Par

ailleurs, à mieux creuser le personnage d'Antigone, nous y découvrons des zones d'ombre, qui, soit dit entre parenthèses, la rendent plus humaine et peut-être plus attachante. Des zones d'ombre parfois inquiétantes. Certainement, un penchant suicidaire, comme LACAN l'a bien montré. Certainement, des affections incestueuses à l'égard du frère. Et, certainement, un immense orgueil qui la rend, en quelque sorte, intraitable, comme le chœur, qui représente l'opinion publique, comme vous et moi d'ailleurs, comme le chœur ne se fera pas faute de lui dire.

Bref, à une lecture, en quelque sorte hagiographique et dichotomique en noir et blanc, succède une compréhension plus fine de l'intrigue et un portrait en clair-obscur des personnages. Créon et Antigone représentant chacun deux positions extrêmes, justes peut-être dans leurs principes, mais qui auraient demandé à être nuancées dans leurs applications.

Et on commence peut-être alors à comprendre que l'ordre politique, que la chose judiciaire, bref que la vie en commun demande des compromis. Toute la différence, et ce n'est pas toujours facile de le faire comprendre à de jeunes étudiants, c'est qu'un compromis n'est pas nécessairement une compromission.

C'est en tout cas ce que rappellera le chœur, le devin Tirésias et puis un personnage, important dans cette pièce, qui est Hémon, le fils de Créon, le fiancé d'Antigone. Nous sommes toujours dans les tragédies où les histoires de familles s'imbriquent évidemment et qui représentent peut-être le point de vue de Sophocle lui-même. Hémon va dire à son père ceci : « *La cité n'est pas l'apanage, la propriété d'un seul. Tu en es le chef, mais tu n'en es pas le propriétaire* ». S'entêter seul contre tous, c'est la seule faute dans un régime qui commence à ressembler à la démocratie. Bien sûr, on ne sait pas ce qui est juste, on ne sait pas ce qui est vrai, mais c'est justement la raison pour laquelle il faut en discuter. Et s'entêter seul contre tous, ça c'est la faute politique par excellence. Bien entendu, Créon ne peut pas entendre ce langage. Au fur et à mesure que la pièce avance, elle s'enfonce dans quelque chose qui commence à ressembler à une paranoïa et c'est ainsi que se noue le drame : deux personnages butés l'un contre l'autre, avec l'issue fatale que nous connaissons.

Mais la leçon demeure si caractéristique de la sagesse grecque. Cette leçon, je l'ai déjà dit, c'est peut-être : nous ne disposons plus de modèle préétabli de ce qui est juste ou injuste, vrai ou faux. Précisément la seule chose que nous savons, c'est que nous devons poursuivre la discussion.

Nous apprenons aussi qu'une règle ou qu'une vérité, qui peut paraître juste dans l'abstrait, dans son principe, ne l'est peut-être plus dans son application. Donc, ça demande une dialectique fine entre l'aspect général de la règle et l'aspect particulier du jugement. Ce que RICCEUR appelait l'art de la prudence, la « phronesis » grecque, l'art du jugement en situation.

Bien entendu vous pouvez contester ces différentes lectures. Vous pouvez en proposer d'autres, et ce serait même bien. C'est là aussi, évidemment, un des charmes et des avantages de ces approches narratives par rapport à des savoirs conceptuels, qui relèvent, quant à eux, du registre de la preuve formelle. D'un théorème de géométrie, on ne peut que le démontrer. CQFD ! On ne peut que s'incliner devant sa logique formelle parce qu'au préalable, on a formalisé le langage utilisé, on a axiomatisé les postulats. On a bien précisé toutes les règles d'inférences. Donc, tout est bien encadré, formalisé. Alors, évidemment, on n'a le choix que de s'incliner devant cette logique formelle.

On n'est pas du tout dans ce genre de registre avec les affaires humaines et les récits littéraires, dans la mesure où, et c'est ça leur charme, on ne met pas de terme au jeu des interprétations.

Et nul ne peut prétendre détenir l'explication ultime du texte. Ce qui n'empêche pas, bien entendu, et ça relance au contraire l'intérêt, que certaines interprétations, certaines lectures, sont plus crédibles, mieux fondées, plus acceptables que d'autres. Et donc il faut en débattre, il faut argumenter. Dans cette argumentation, je pense aussi qu'il y a un exercice pédagogique intéressant d'échanger à propos d'une pièce qu'on a vue, d'un récit qu'on a entendu. Dans cette argumentation, tout l'art de convaincre, c'est

de se mettre à la place de l'autre. Que peut-il entendre ? Quelle raison va faire mouche et, là encore, on est appelé à élargir son jugement, comme l'appelait de ses vœux Hanna ARENDT.

J'en viens maintenant à mon troisième exercice, mon troisième terrain d'analyse qui va, cette fois, nous conduire résolument au seuil de la modernité, la nôtre, avec Robinson Crusoé.

Jean-Jacques ROUSSEAU, encore lui, invitait son *Émile* -vous savez qu'il a écrit un traité de pédagogie intitulé « *Émile* »- à lire Robinson Crusoé. Il a écrit que Robinson Crusoé devait, pendant de longues années, être le seul livre dont devait disposer et que devait lire Émile. Tant il lui trouvait de qualité. N'était-ce pas, en effet, ce livre, un exemple magnifique de courage, de persévérance, d'adresse, le journal de bord d'une sorte de super-boy-scout qui aurait obtenu tout seul, et avec quel résultat, son badge de campeur, d'éleveur, de pêcheur, de charpentier, d'armurier... Que sais-je encore ? Comme, si seul sur son île, Robinson avait refait, en vingt-huit ans, tout le chemin que l'humanité avait parcouru en quarante siècles. Comme s'il avait découvert, pour son compte et sans l'aide de personne, tous les gestes techniques qui avaient amené les États les plus civilisés au point élevé de progrès que connaissait, en 1719, son pays, la Grande-Bretagne. Et que dire alors des vertus morales de Robinson ? Loin de sombrer dans la folie ou le désespoir, Robinson n'avait eu de cesse que de s'approprier l'île, de l'aménager de sa main ? D'en faire bientôt une manière de paradis tropical. Et puis aussi, il s'était ressaisi lui-même en tenant fidèlement un calendrier, un journal de ses activités et puis, bien sûr, en se plongeant de manière assidue dans la lecture de la Bible. Le marin en rupture de ban qu'il était, devient progressivement le puritain ascétique, comme l'étaient l'auteur Daniel DEFOE et ses contemporains. Combien donc le Robinson Crusoé méritait-il les succès que son labeur acharné lui valut dans la suite. Et combien était naturelle, devait-on penser et devait penser Émile, la sujétion de Vendredi dont le geste symbolique bien connu, mettre le pied de Robinson sur sa tête, dont ce geste disait tout de la reconnaissance du sauvage, le bon sauvage de Rousseau, à l'égard de cette civilisation qui venait chargée de progrès et de promesse. Voilà ce que devait penser le brave Jean-Jacques ROUSSEAU. Voilà pourquoi, il recommandait toute cette lecture à son Émile. Et je dirais comme souvent, ROUSSEAU, en cette matière, avait à la fois raison et tort. Raison, car effectivement « Robinson Crusoé » est un ouvrage fondateur dont on ne saurait exagérer l'importance. C'est un livre qui me paraît vraiment fondateur de l'imaginaire individualiste moderne qui allaient servir, l'ouvrage et l'imaginaire, pendant trois siècles de modèles à des générations d'entrepreneurs et de conquérants assurés de leurs bons droits et de la bénédiction divine, signe de prédestination au salut et gage de succès dans toutes leurs entreprises.

Quoi de plus fondateur, en effet, qu'un individu isolé sur une île déserte. Un pêcheur qui refait l'épreuve du baptême à travers l'eau du naufrage, qui expie ses fautes, on peut dire cela aussi, un convict, un galérien, comme ceux qui ont peuplé l'île, la vraie île de l'Australie, pour les Anglais et le Québec, pour les Français. Un des ces repris de justice qui allaient expier leurs fautes sur la scène déserte d'une « terra nullius » et réécrire en quelque sorte « tabula rasa », à partir de rien, comme sur une page blanche, l'histoire de leur vie et bientôt celle du monde.

Une histoire qui commence par le soi. Un individu autarcique et souverain, qui croit ne rien devoir à quiconque, et qui se taille dans la nature -une nature censée vierge-, l'espace d'une propriété dont on dit à juste titre qu'elle est privée. Il faut noter de nouveau par une simple lecture, mais une lecture attentive, non pas les marques de désespoir de Robinson, mais tout au contraire, les joies, la jubilation, le triomphe même du propriétaire qui font suite à l'affairement du conquérant aménageur et au labeur patient de l'artisan. Il y a une page formidable où on trouve une espèce de description naïve et jubilatoire de la propriété privée. Enfin, lorsque Robinson s'est bien assuré de la maîtrise de sa personne et du monde qui l'entoure, il peut recommencer à reconstruire un lien social, repenser à la socialité.

Il commence avec ce qu'il a sous la main, c'est-à-dire ses animaux. Il faut bien commencer par quelque chose. Alors c'est son chien. Et un chien, cela a des avantages, puisque ça se dresse. Et puis son perroquet. Autre avantage, c'est qu'il parle et qu'il répète ce qu'on lui dit. Le perroquet, il va l'appeler

toute la journée : « *Robinson, Robinson...* ». Plus sérieusement la socialité va vraiment se nouer avec l'arrivée de Vendredi. L'autre. Et convenons-en, un autre qui n'est pas très autre, car, pas un instant, Robinson ne va s'enquérir de son véritable nom, encore moins de ses desiderata, de ses coutumes, de ses valeurs, de ses représentations. Il va le baptiser « Vendredi » parce qu'il est arrivé un vendredi. Et il va lui inculquer, de nouveau comme sur une page blanche, les rudiments de savoirs techniques et de connaissances religieuses dont il a besoin pour faire de Vendredi un parfait acolyte. Et puis vont venir -il y a beaucoup de gens qui vont venir sur l'île- le père de Vendredi, un capitaine espagnol, un équipage mutin. Et chaque fois, le modèle de société qui s'instaure est le suivant, décidé par Robinson Crusoe. C'est, chaque fois, le coup de fusil (vous prenez la porte) ou bien on rentre dans une société. Mais une société dont Robinson aura défini le scénario au terme d'un contrat. Cela peut paraître comique sur une île déserte. Il y a de l'encre et du papier. On signe, au bas d'un contrat, les engagements que l'on va prendre sous la direction, bien entendu, de Robinson qui, à partir de ce moment-là d'ailleurs, se fait appeler « gouverneur » de l'île.

Voilà, un portrait du monde libéral tel que l'Occident va l'exporter. Un individu souverain et, en guise de socialité, une prudente retraite, plutôt un isolement entrecoupé d'interactions, évidemment indispensables. Mais des interactions soigneusement formatées par le modèle du contrat, de façon à ce qu'on soit le moins possible « altéré » par l'autre, que la présence d'un autre altère le moins possible le modèle dans lequel on s'est inscrit. Bien entendu, de ce point de vue là, ROUSSEAU avait raison. Ce texte est fondateur et essentiel, et la suite allait le montrer. Il allait faire l'objet, pendant tous les XVIIIe et XIXe siècles, d'innombrables réécritures : les fameuses robinsonnades. Mais, en même temps il faut reconnaître que ROUSSEAU se trompait lourdement et qu'il succombait aux pièges idéologiques, finalement les plus grossiers, dans cette lecture harmonique, édifiante et naturaliste qu'il faisait des aventures de Robinson. Car on peut aisément soutenir, et je ne serais pas le premier à le faire, que le récit repose sur toute une série d'impostures et de subterfuges.

D'abord quelque chose de très simple. Bien sûr, Robinson ne démarre pas « tabula rasa ». Tout ce dont il va se servir, il le tire du navire, qui est une sorte de condensé, une sorte de magasin d'accessoires pour ce grand film en technicolor, tourné dans ce paradis tropical. Et puis Robinson a trente ans, il a été éduqué, il a une formation. Donc ce n'est pas du tout l'homme vierge, ce n'est pas du tout l'homme des origines. Il ne fait que refléter la culture dont il est le pur produit. C'est évident comme imposture.

Il y en a une, plus fondamentale. Au fond, ce récit a joué un rôle idéologique tout à fait central pour répondre à une contradiction, qui était celle de l'époque de Robinson, et qui était la suivante : comment peut-on être à la fois riche, très riche et vertueux ? Comment peut-on gagner son salut, aller au ciel, tout en s'enrichissant ?

C'était vraiment une question existentielle et tout à fait fondamentale, comme Max WEBER l'a bien montré, pour les premiers pays capitalistes d'Europe, la Hollande et la Grande-Bretagne. C'est cette question-là qui est en jeu dans les sectes puritaines auxquelles appartient Daniel DEFOE. Et c'est ça qu'il raconte dans son histoire. Au fond, il veut nous persuader qu'il est parfaitement possible de répondre positivement à cette contradiction idéologique. En effet, sur son île, Robinson va travailler pendant vingt-huit ans, à la sueur de son front, et il va regagner son salut au prix de l'épargne de l'ascèse et, donc, du travail.

Mais ça, c'est la version édifiante. Il est possible d'être désigné du doigt de la Providence, d'être prédestiné au salut, tout en gagnant sa prospérité. Une prospérité bien plus importante que nous le croyons. Parce qu'il faut lire le livre en entier, c'est ce qu'on ne fait pas, et que ROUSSEAU n'a pas fait. Il faut lire en entier, et qu'est-ce qu'on apprend ? Au moment où Robinson revient en Angleterre, il apprend tout simplement qu'il est riche à millions. Comment ? Parce que ses propriétés, ses plantations du Brésil, qu'il avait quittées, plantations de coton, de café et de sucre lui ont valu des ressources formidables. Comment et pourquoi ? Grâce à la main d'œuvre noire « importée » d'Afrique. Or, c'était précisément au cours du voyage aller, entre le Brésil et l'Afrique, que Robinson Crusoe, qui était parti à la

recherche de cette main d'œuvre noire et esclavagiste, a coulé. Alors, en son absence, ses acolytes, ses associés ont apporté des esclaves, les plantations ont prospéré et donc, vingt-huit ans plus tard, il apprend qu'il est riche à millions. Voilà la face cachée de l'histoire.

Derrière la scène imaginaire de l'île édifiante et vertueuse, nous avons la scène du commerce international dont la prospérité est basée à l'époque sur l'exploitation de la main d'œuvre noire. Et donc, il faut lire le livre complètement pour comprendre comment cela marche.

Or je fais des exercices avec les étudiants. Il faut lire, en même temps, John LOCKE, qui est un ami, un contemporain, anglais, puritain, donc ami et contemporain de Daniel DEFOE, et qui écrit, au même moment, dans son livre sur le traité du gouvernement civil, une légitimation, une justification de la propriété privée, qui est très connue. C'est le texte le plus connu que l'on travaille, lorsqu'on veut réfléchir aux fondements, à la justification de la propriété privée. Et bien, on retrouve exactement la même construction idéologique. C'est-à-dire qu'il y a un récit apparent, qui occupe l'essentiel du texte, dans lequel on nous dit qu'à la sueur de notre front, au fond, la propriété privée est parfaitement justifiée. On l'a mérité puisqu'on y a mis du nôtre. Et en même temps, cette propriété privée, il n'y a rien à redire parce qu'elle est limitée par les besoins de la consommation. Et donc, il restera toujours assez et de quantité égale pour les autres. Donc, on a un magnifique discours où la propriété est justifiée par le droit naturel, sur la base du travail, et limitée sur la base des besoins de la consommation.

Et, dans les notes de bas de page, circule un autre récit que fait aussi John LOCKE, dans lequel il dit, bien sûr, qu'avec l'invention de la monnaie, les choses vont un peu changer parce que la monnaie permet de stocker, au-delà des besoins de la consommation, et permet aussi d'acheter le travail et la main-d'œuvre d'autrui. Donc une toute autre économie, qui est celle que nous connaissons, bien sûr, l'économie monétariste, basée sur l'accumulation du capital, une toute autre économie, se met en place et déconstruit complètement le récit qui était présenté comme le plus important. Il ne reste rien de cette justification naturelle. On a, exactement au même moment, dans les mêmes conditions de l'Angleterre du XVIIIe siècle, un récit philosophique, le « *Deuxième traité du gouvernement civil* » de LOCKE et un récit littéraire, le « *Robinson Crusoé* », qui nous amènent à la même conclusion. Alors, le XVIIIe et le XIXe siècles vont poursuivre dans la même voie. Et on va écrire tant et plus de robinsonnades pour légitimer ce type d'entreprise.

Au XXe siècle, ce qui est passionnant, c'est que, sans quitter ce mythe, on assiste à son inversion, comme si les ressorts qui avaient fait le succès du mythe s'étaient maintenant relâchés. On ne croit plus au bon droit de Robinson. Et on doute du soutien de la providence, de telle sorte qu'on a toute sorte de « Robinson » désœuvrés, aigris et oisifs, sous la plume de toute sorte d'auteurs passionnants. Par exemple : la « *Suzanne et le Pacifique* » de GIRAUDOUX, ou, bien sûr, le plus connu de tous : le fameux « *Vendredi ou les limbes du pacifique* » de TOURNIER, qui a magnifiquement réussi à retourner le récit. Plus inquiétant encore, et ça concerne le monde de l'éducation, plus inquiétant encore : « *Sa Majesté les mouches* » de GOLDING, qui nous raconte une robinsonnade, mais une robinsonnade inversée puisqu'il s'agit d'une colonie d'enfants et d'adolescents qui étaient dans un avion qui s'est crashé sur une île sans adulte. Cela commence très bien, comme une espèce de camp scout, l'ordre et la méthode règnent. Et puis, progressivement, ça se délite, une socialité se recrée, mais sur la base de la peur, de la haine et même du meurtre. Il y a un meurtre fondateur entre ces enfants, qui va souder un groupe contre un autre. Donc, ce n'est plus au commencement était la loi ou au commencement était la propriété privée, c'est au commencement était le crime.

Voilà ce qu'il y a moyen de faire à partir d'une même matrice de récit. On peut parfaitement ainsi l'inverser. Je pourrais multiplier les exemples de ce type-là. J'espère simplement vous avoir convaincus – mais, si vous étiez ici, je pense que ce n'était pas nécessaire - de la fécondité de ce type d'approche qui n'est pas antinomique avec une approche plus conceptuelle, mais qui la met en route. Je terminerai sans doute là-dessus. C'est une phrase que j'emprunte encore à Paul RICŒUR : « *le symbole où le récit donne à penser* ».